



LE PRÉSIDENT

PHILIPPE RICHERT
ANCIEN MINISTRE

EGALE
29 rue du docteur Lombard
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Strasbourg, le **05 MAI 2017**

Madame, Messieurs,

Vous avez bien voulu, au nom du Collectif Laïque, m'interpeller sur la place que pouvait prendre au sein de la Région Grand Est le Comité Interreligieux qui existait précédemment auprès du Président du Conseil régional d'Alsace et je vous en remercie.

Cette instance informelle a en effet été créée en Alsace à un moment où la nécessité d'offrir un cadre permettant un dialogue entre et avec les représentants des différentes religions s'est fait urgemment sentir.

Que l'Alsace soit une terre concordataire et bénéficie de l'héritage de l'humanisme rhénan a probablement facilité culturellement l'émergence d'une telle initiative. Pour autant cette instance ne relève en rien du droit local des cultes et ne vise pas à promouvoir d'une manière ou d'une autre la pratique religieuse. Elle ne saurait encore moins s'inscrire dans une forme de prosélytisme religieux.

Mais il a alors été considéré que la société ne pouvait s'abstraire d'une réalité qui est celle du fait religieux, que certaines tensions susceptibles de s'exprimer dans notre société pouvaient être mieux appréhendées par le dialogue entre les religions, enfin que les collectivités pouvaient avoir un rôle à jouer à cet effet, comme elles l'ont dans d'autres domaines.

C'est bien là l'objet de ce Comité qu'il n'est pas envisagé d'étendre en l'état à l'échelle du Grand Est, même si force est de constater que cette instance fonctionne parfaitement à cet égard et je ne peux que m'en réjouir.

La référence à la jurisprudence Somodia m'apparaît dès lors peu pertinente, dans la mesure où il ne s'agit nullement d'étendre le droit local des cultes ou les spécificités du régime juridique d'Alsace Moselle à d'autres territoires.

.../...

Région Grand Est

Profondément attaché à la laïcité, j'attache une importance majeure à créer les conditions d'un dialogue avec les cultes qui permette précisément de respecter les fondamentaux de notre République. Je ne me priverai, à cet égard, d'aucune occasion de rencontrer les responsables religieux, le dialogue entre la sphère publique et les religions est indispensable. Ne pas l'organiser, c'est prendre le risque de laisser comme seules sources de connaissance des religieux soit des lieux fermés, soit l'espace incontrôlable de l'internet. Avec une question et un enjeu de toute première importance : comment faire pour que l'état d'esprit des représentants qui dialoguent avec les autorités civiles aille vers « la base » ; que nos représentants et leurs discours puissent « prendre » notamment chez les jeunes.

J'observe au demeurant que de nombreuses collectivités françaises, sur l'ensemble du territoire national, s'engagent dans la facilitation du dialogue avec et entre les représentants des religions pour ces mêmes raisons. Et cela ne me paraît en aucune manière contrevenir aux lois de la République.

Le dialogue interreligieux doit donc pouvoir s'organiser également à l'échelle du Grand Est.

Pour autant, j'ai toujours été prêt à un dialogue organisé avec les représentations d'associations laïques. J'ai eu l'occasion à de multiples reprises de rencontrer les représentants d'associations laïques, dignitaires d'obédiences maçonniques ou simplement des citoyens engagés dans la défense de la concorde civile. Faire vivre la concorde civile, c'est-à-dire la citoyenneté et la fraternité, c'est aujourd'hui l'impératif le plus absolu pour notre République.

Je vous prie de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Très cordialement,
